

Arrêté n° 2026-272 instituant la commission de recensement et de dépouillement des votes

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n° 2026-270 du 08 avril 2026, fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations au Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Arrête :

Article 1 :

Il est institué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme une commission de recensement et de dépouillement des votes.

Article 2 :

La commission sera composée de 2 membres à savoir deux maires ou conseiller·e-s municipal·e-s :

- Nadine BOUTONNET : Maire-adjointe de Ménétrol,
- Pascale BRUN, Maire d'Augnat.

Article 3 :

La commission sera présidée par Tony BERNARD, Président du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme.

Article 4 :

La commission est chargée de recenser et dépouiller les bulletins de vote. Elle statuera sur les réclamations relatives à la liste électorale.

Article 5 :

Le Directeur Général du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

.../...

Article 6 :

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme et affiché dans les locaux du Centre de Gestion et publié sur son site internet.

Fait à Clermont-Ferrand, le **- 8 AVR. 2026**

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.